

Zur Disziplin im Athenaeum zu Luxemburg vor 51 Jahren.

Art. 48 des allgemeinen Reglementes vom Juni 1861 in unseren mittleren Lehranstalten besagt :

« Die Professoren sollen darauf hinarbeiten, durch ihre wohlgemeinten Ermahnungen und Ihren moralischen Einfluß die Fehler der Schüler vielmehr zu verhindern, als denselben durch Strafen zu steuern. »

Einige berechtigte Klagen während den nächstfolgenden Jahren veranlaßten Herrn Victor de Roëbe, General-Direktor der Finanzen, welcher fand, daß Art. 48 des Reglementes des Athenaeums nicht genügend befolgt wurde, an den damaligen Direktor des Athenaeums in Luxemburg am 23. August 1877 folgendes recht deutliche Schreiben zu richten :

« Herr Athenaeumsdirektor !

Die Regierung hat mit Bedauern gesehen, daß die Strafe des Ausschlusses auf acht Tage, im Laufe des letzten Jahres sehr häufig angewandt worden ist.

Es scheint aber, daß diese Strafe, welche immer von geringerer Wirkung auf die schlechten Studenten ist, welche darin schließlich nur mehr eine Vakanz erkennen werden, mit großer Reserve verhängt werden soll.

Andrerseits wurde hinterbracht, daß einige Professoren weder die Ruhe noch die anständigen Formen beobachten, wenn sie den Schülern einen Verweis geben und auf diese Weise Widerspruch und Widerstand hervorrufen.

Ich bitte Sie, denjenigen, welche dieses betreffen kann, die notwendigen Anweisungen geben zu wollen. Die Schüler sollen nicht dazu gebracht werden, zu glauben, daß ihre Professoren aus Leidenschaft oder Zorn handeln. Unter allen Umständen müssen sie in ihren Professoren Vorbilder des Anstandes und der Höflichkeit finden.

Schließlich wünsche ich, jene Bestimmung des Reglementes, welche vorsieht, die Schüler sollten in ihrer Verteidigung gehört werden, werde in dem Sinn aufgefaßt, daß die betreffenden Schüler direkt von dem Disziplinarrat, vor welchen sie in gehöriger Weise durch den Pedell zitiert worden sind, angehört werden. Ihre Erklärungen sind niederzuschreiben und sollen dieselben dem Protokoll, welches der Generaldirektion und dem Kollegium der Kuratoren zu übermitteln ist, beigelegt werden.

Luxemburg, den 23. August 1877.

Der General-Direktor der Finanzen :

(gez.) V. de Roëbe. »

Mon Village

Par Charles BIVORT.

En 1712, une dame de Bettenhoven fondait, à la paroisse d'Oberpallen, une messe en souvenir de son parrain, « noble Gabriel de Wark »; les propriétaires de la ferme de Warken devaient en acquitter le prix tous les ans.

Il semble résulter de cette mention que la ferme de Warken, qui était peut-être située à Dudlingen ou Diggel, petit hameau dépendant d'Oberpallen, aurait survécu au château existant au même endroit et dont il restait encore quelques substructions au commencement du XIX^e siècle, à l'endroit désigné sous le nom de « Schlaspesch » (Verger du château).

Il y a encore d'autres indications qui se rapportent à ce château, notamment un jardin appelé « Schlaspesch » (Jardin du château); mais nous n'avons trouvé, dans nos recherches, aucun document relatif à ce château, ni aucune mention de ses anciens propriétaires.

Le château a existé cependant. Les matériaux provenant de sa démolition ont servi à édifier les plus anciennes constructions du village. Dans les maisons Theischen et Weyler-Bivort, à Diggel, aussi désigné sous le nom de Dudlingen, se trouvent deux plaques de cheminée du dessin reproduit ci-dessus.



Ces plaques qui contiennent les armes d'Espagne, proviennent du vieux château; elles portent la devise de Philippe II, roi d'Espagne, « très fréquente, dit le docteur N. Van Werveke, sur les plaques de ce genre, même longtemps après la mort de ce souverain ».

Il est possible que le château datait de la même époque que le village d'Oberpallen, dont l'origine remonte au delà de 1280 et sans doute à une époque plus ancienne; on a, en effet, découvert, il y a quelques années, près du « Schlaspesch », de nombreux ossements prouvant l'existence d'un très ancien cimetière.

En faisant récemment des fouilles pour la fondation d'une construction nouvelle, on a trouvé, dans un vieux puits du château, divers objets qui n'avaient pas plus de deux cents ans: ils y étaient sans doute tombés lorsque les bâtiments s'effondrèrent ou furent démolis afin d'utiliser leurs matériaux à des constructions nouvelles.

À la Révolution française, Oberpallen et ses dépendances appartenaient au baron de Marches, de Guirsch. Les services et corvées imposées aux habitants de Pallen consistaient en journées de travail, en redevances de fruits et animaux de basse-cour, principalement du blé et des poules. Le seigneur de Marches avait le droit de basse et de moyenne justice; la commune ressortissait de la justice prévôtale d'Arlon.

En consultant, vers 1860, les plus vieux habitants du village, j'ai recueilli quelques indications contradictoires relatives aux obligations imposées anciennement par les châtelains de Guirsch.

Chaque famille devait tenir, pour ainsi dire toujours, un homme à leur disposition pour les travaux correspondant à chaque saison. Au printemps, on préparait le jardin, on labourait et on semait les champs; l'été, on fauchait les prés, on rentrait les foins; l'hiver, on coupait le bois, et on battait au fléau les blés et autres grains.

Tandis que la récolte du cultivateur restait parfois exposée aux intempéries de la saison, celle du maître devait être rentrée dans les meilleures conditions.

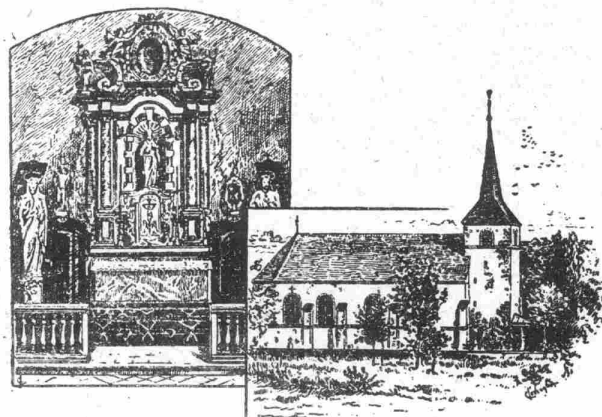
La tradition ne nous renseigne qu'imparfaitement sur le sort des Seigneurs dont Oberpallen dépendait au moment de la Révolution française.

D'après le souvenir des personnes âgées, le dernier serait mort tranquillement dans son lit, et ses biens auraient été vendus; d'après d'autres renseignements, les terres de Pallen appartenaient à un baron allemand qui aurait succombé dans les guerres de la Révolution et de l'Empire; comme il ne laissait pas d'héritiers, ses biens auraient été vendus et, pour la plupart, achetés par les habitants du village.

Ceux-ci acquirent également les biens ecclésiastiques, qui furent vendus aux enchères publiques le 10 messidor an IV; l'inventaire détaillé de ces biens est conservé aux archives de la fabrique de l'église d'Oberpallen.

Les registres les plus anciens de cette paroisse parlent d'un curé d'Oberpallen qui a vécu de 1630 à 1640. L'église actuelle doit remonter à peu près à cette époque: elle ne manque pas de style avec sa flèche élancée; l'intérieur en est orné avec goût.

Un compte établi en 1752 par le receveur des Domaines d'Arlon fait mention de la « Grüber-Millen », moulin situé près de Diggel, et faisant partie de la prévôté et du marquisat d'Arlon (1).



Intérieur de l'église.

Vue de l'église.

(1) G. F. Prat — Histoire d'Arlon.